ART. 16 N° 339

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

## JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 339

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoes, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

#### **ARTICLE 16**

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Il détaille les conséquences sanitaires sur la population du quartier Pleyel de Saint-Denis, et notamment sur les six-cents enfants scolarisés dans le groupe scolaire Pleyel-Anatole-France, de la construction de l'échangeur routier dans ce même quartier, financé intégralement par la Société de livraison des ouvrages olympiques. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que l'objectif affiché pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 était d'en faire des Jeux écologiques bénéficiant à la population, la construction, financée intégralement par la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) afin de permettre la circulation rapide entre le village des athlètes et certains sites de compétition, d'un échangeur routier aux abords du groupe scolaire Pleyel-Anatole-France à Saint-Denis, qui accueille près de 600 enfants en maternelle et primaire, vient porter un sérieux coup à "l'excellence écologique" revendiquée. En effet, ce sont 10 000 à 30 000 véhicules qui circuleront quotidiennement sur cet axe, exposant les enfants scolarisés à Pleyel à de grosses quantités de particules fines et autres émissions polluantes dangereuses pour leur santé, pouvant conduire à des retards de développement et à des maladies chroniques telles que l'asthme.

Outre l'opposition des habitants du quartier, qui n'ont pas été écoutés malgré de nombreuses tentatives de dialogue de leur part, de nombreuses institutions ont fait part de leurs critiques sur ce projet. Dans son avis de 2019, l'Autorité environnementale souligne par exemple que "la nouvelle configuration des circulations engendrée par le projet entraîne une concentration plus importante

ART. 16 N° **339** 

des polluants", alors même que, d'après ses relevés, les seuils établis par l'OMS sont déjà dépassés - ce que confirme l'association Respire après installation de capteurs autour du groupe scolaire. En octobre 2021, c'est l'Unicef, associé au Réseau Action Climat, qui publie un rapport intitulé "De l'injustice dans l'air" et qui prend cet échangeur routier comme exemple de l'injustice sociale dans l'exposition aux polluants, qui touche en premier lieu les catégories les plus défavorisées. Un terrible symbole pour les Jeux, dont l'héritage pour Pleyel sera constitué de pollution et de maladies, dont le coût pour le système de santé n'est par ailleurs pas pris en compte dans le budget des Jeux mais qui sera bien réel.

Cet amendement d'appel vise donc à alerter sur cette situation inacceptable et, suite au rejet pour irrecevabilité des amendements écologistes demandant une modification du code de l'urbanisme pour interdire les construction de routes à fort trafic près des écoles et inversement, à demander au gouvernement ou à la majorité de se saisir au plus vite du sujet.